



ENTENTE SAINT GENOISE

3 rue du Charavay - 69290 Saint Genis les Ollières
Tél/Fax: 04 78 57 24 75 - E-Mail: esg69@wanadoo.fr - Web: www.ententesaintgenoise.com

Association loi 1901 – APE 9001 Z – Siret : 779 735 943 000 36 – Agrément Jeunesse et Sport : 69.S.98

FICHE PRATIQUE N°1

Comment remplir le pouvoir pour l'assemblée générale

- Vous devez faire remplir à chaque adhérent une feuille rose donnant pouvoir de le représenter lors de l'assemblée générale, si ce dernier est absent.
- 1 pouvoir par adhérent adulte (18 ans et +) à jour de cotisation
- 1 pouvoir par fratrie (1 enfant ou +) à jour de cotisation
- Exemple : 1 famille avec 3 enfants inscrits et à jour de cotisation = 3 pouvoirs (1/mère + 1/père + 1/ pour la totalité des enfants)

Lors de l'inscription à votre section :

- L'adhérent note sur la fiche rose : son nom et prénom ainsi que son adresse
- Il indique ensuite à qui il donne pouvoir
- Il signe en écrivant bien la mention « **bon pour pouvoir** »
- Vous transmettez ensuite le pouvoir à l'ESG (avant le 11 octobre 2010)

FICHE PRATIQUE N°2

Comment remplir la fiche complément d'assurance

Depuis 1984, nous avons l'obligation d'informer et de proposer un complément d'assurance « Individuelle Accident » à nos adhérents, en proposant un renfort sur la partie Décès, Infirmité et surtout Indemnité journalière et Hospitalière.

- Les cotisations supplémentaires pour les Options Décès et Infirmité permanente (dans la pratique de leur activité) sont de :
 - Option I : 2.30 € / Personne/An**
 - Option II : 3.30 € / Personne/An**
 - Option III : 4.50 € / Personne/An**Montant à ajouter à la cotisation ESG
- Si l'adhérent souhaite un **complément Indemnité journalière**
Il lui en coûtera un surplus de cotisation ESG de 16€ / an
- Si l'adhérent souhaite un **complément Indemnité Hospitalière**.
Il lui en coûtera un surplus de cotisation ESG de 5 € / an
- Si l'adhérent souhaite un complément « Garantie des accidents de la vie »
Il doit remplir le coupon en indiquant qu'il souhaite une information personnalisée du cabinet AVIVA
- Dans tous les cas, il doit remplir le bas de la feuille bleue, en indiquant son nom et prénom, et s'il souhaite ou non souscrire au complément d'assurance.
- Une par personne inscrite ainsi que pour les enfants moins concernés car assurés en principe par l'assurance extra – scolaire et la licence sportive.